



CONCEPT GÉNÉRAL DE PROTECTION POUR LA RÉOUVERTURE DES ACTIVITÉS SPORTIVES DU SUN DES LE 14 SEPTEMBRE 2020

Généralités

Dès le 14 septembre 2020 l'ensemble des activités sportives relevant de l'offre du SUN est soumis au plan de protection défini par SWISS UNIVERSITY SPORT et le service des sports de l'Université. Il est destiné à protéger les participant-e-s aux cours.

La législation sur la lutte contre les épidémies nous oblige à collecter les coordonnées des participant-e-s aux cours. Ce sera fait au moyen d'un QR Code à scanner au début du cours. Les personnes qui ne fournissent par leurs coordonnées ne peuvent pas accéder aux salles et lieux de cours.

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance fédérale COVID-19 situation particulière et au chapitre 4 de son annexe, les données collectées ne sont transmises qu'au médecin cantonal, pour autant qu'il en fasse la demande dans le cadre d'une procédure visant à définir si des personnes ont été en contact avec une personne atteinte de la maladie à coronavirus. Elles ne sont pas utilisées pour un autre but et sont automatiquement détruites après 14 jours.

Évaluation des risques

- Les personnes appartenant aux groupes à risque (personnes souffrant déjà d'une maladie) ne sont ni autorisées à intervenir en tant que moniteur-trice, ni à participer aux cours.
- Les étudiant.es et enseignant-e-s présentant des symptômes de maladie (tels que fièvre, toux, douleurs musculaires) ne se rendent pas aux cours, mais restent chez eux et contactent leur médecin ou un hôpital par téléphone. La direction du service des sports doit également en être informée.
- Tous-tes les participant-e-s adhèrent au concept de protection de manière solidaire et avec un degré élevé de responsabilité individuelle.

Infrastructures

A) Conditions spatiales

Veiller à ce que la règle de distanciation spatiale de 1.5 m entre deux personnes soit respectée. Il est permis de manière temporaire de descendre en dessous de cette distance minimale si la nature du sport l'oblige.

Il est demandé aux participant-e-s d'arriver peu de temps avant le début des cours et de ne pas stationner devant les porte d'accès aux salles.

B) Nombre maximum de participant-e-s

Le nombre maximum de participant-e-s pour chaque cours est affiché à l'entrée des salles. Il est fixé par le service des sports. Il tient compte des prescriptions données par le Conseil fédéral et des dimensions des installations sportives et des salles.

Les enseignant-e-s contrôlent au début de chaque cours que ce nombre maximum ne soit pas dépassé.

Mail IV, salles 1 et 2	Maximum 50 personnes (monitrice/moniteur inclus)
Mail IV, salles 3	Maximum 40 personnes (monitrice/moniteur inclus)
Mail IV, salle de judo	Maximum 16 personnes (monitrice/moniteur inclus) Maximum 12 personnes pour le tennis de table (monitrice/moniteur inclus)

Mail IV, piscine	Maximum 26 personnes (monitrice/moniteur inclus)
NEM	Maximum 40 personnes (monitrice/moniteur inclus)
Maladière salle de tennis de table	Maximum 21 personnes (monitrice/moniteur inclus)
Maladière 2	Maximum 40 personnes (monitrice/moniteur inclus)
Maladière 3	Maximum 40 personnes (monitrice/moniteur inclus)
Maladière, salles 1 et 2	Maximum 50 personnes (monitrice/moniteur inclus)
Maladière, salles 4 et 5	Maximum 50 personnes (monitrice/moniteur inclus)

C) Vestiaires, douches et toilettes

Si les cours le permettent les participant-e-s sont encouragé-e-s à venir déjà rechangé. L'accès aux vestiaires reste néanmoins accessible.

D) Hygiène et désinfection

Désinfection des mains à avant et après chaque cours (pendant si nécessaire). A disposition dans chaque salle

Les portes d'accès aux cours sont laissées ouvertes et désinfectées régulièrement.

Le port du masque n'est pas obligatoire durant les cours si les règles ci-dessus sont respectées

Le petit matériel utilisé sera désinfecté au terme du cours par l'enseignant-e.

Arts martiaux/ sports de combat

En plus d'être soumis au concept général les participant-e-s aux arts martiaux et sports de combat s'entraînent en plusieurs sous-groupes fixes de 6 personnes au maximum.